

# Lutte contre le moustique tigre : favoriser la présence d'oiseaux insectivores et de chiroptères en cœur de ville

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2019



- **Organisme / institution en charge de la mise en œuvre** : ville de Saint-Martin-d'Hères
- **Services de la collectivité associés** : service Communal d'Hygiène et de Santé ; service Environnement ; service Espaces Verts (Élagage)
- **Budget** : 5 500 € (diagnostic faunistique) ; 3 500 € (achat de nichoirs)
- **Partenaires techniques** : Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes
- **Date de début du projet** : 01/04/2018



### OBJECTIFS

La modification du climat favorise la prolifération du moustique tigre (*Aedes albopictus*) : l'augmentation des températures étend l'aire de vie du moustique mais surtout accélère son cycle de développement (plus la température augmente, plus le moustique devient adulte rapidement). La femelle de cette espèce pique de jour (surtout à l'aube et au crépuscule), peut transmettre plus de 20 virus (dont Dengue, Chikungunya, Zika) et pond ses larves dans très peu d'eau (jusqu'à 1 cm) stagnante (+ de 5 jours). Le moustique tigre est arrivé à Saint-Martin-d'Hères en 2012. Depuis la ville est adhérente à l'EID, établissement public

départemental en charge de la lutte contre le moustique tigre, et agit avec le service communal d'hygiène et de santé contre sa prolifération : traitement biologique contre les larves et campagne de sensibilisation auprès des habitants pour la gestion de leurs espaces extérieurs.

En 2018, la ville a souhaité compléter ces mesures avec une solution fondée sur la nature : restaurer les interactions entre les espèces et favoriser les prédateurs insectivores en cœur de ville (Bergeronnette, Mésanges charbonnière, bleue, à longue queue, Rougequeue noir; chauves-souris...). Le service communal d'hygiène et de santé et le service environnement de la ville ont ainsi monté une action conjointe.

## **MESURES MISES EN ŒUVRE**

Au printemps 2018, la ville de Saint-Martin-d'Hères a mandaté la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour la réalisation d'une étude faunistique sur la ville : 20 points d'écoute ont été répartis en cœur de ville. Plusieurs passages de 10 minutes d'écoute ont été réalisés au printemps pour les oiseaux nicheurs et à l'automne pour les chiroptères (avec détecteur d'ultrasons). 35 espèces d'oiseaux et 8 espèces de chauve-souris ont été observées sur les 20 points d'écoute.

En s'inspirant des actions de pose de nichoirs menées par des villes du sud de la France (depuis longtemps confrontées à la prolifération de moustiques), la ville a acheté 42 nichoirs à oiseaux de plusieurs types (différents trous d'envol, semi-cavernicole, avec ou sans protection petits carnassiers) et 24 gîtes à chauve-souris. La superposition des cartographies des observations des oiseaux et de présence du moustique tigre a permis d'identifier une quinzaine de lieux propices à l'installation de nichoirs (parcs, squares, cimetières...). La pose a été réalisée en février et octobre 2019 par le service communal des espaces verts (pôle élagage) accompagné de la LPO qui a défini les paramètres de pose de chaque nichoir (hauteur, orientation, localisation).

Pour favoriser l'utilisation des nichoirs par les oiseaux, les pratiques de gestion alentour doivent être adaptées : pour chaque lieu, la LPO a établi une liste de préconisations à destination des espaces verts (plantation de haies, de plantes herbacées ou ligneuses, fauche tardive...). Ces pratiques seront intégrées au futur plan de gestion différenciée des espaces verts..

Des occupants ont déjà été observés dans certains nichoirs ! La suite du travail va consister à mettre en place un programme de suivi dans le temps de l'utilisation de ces nichoirs avec des habitants, des bénévoles de la LPO ... Par ailleurs, un programme de nettoyage et maintenance des nichoirs est en cours de prévision par la ville. Pour mesurer l'impact de ce projet sur la prolifération des moustiques tigres, il est envisagé de mettre en place des pièges (type CO2) au niveau de certaines zones de présence du moustique pour comparer les résultats avant et après la pose des nichoirs.

## **RÉSULTATS / IMPACTS POUR LA BIODIVERSITÉ**

La pose des nichoirs ayant été réalisée en février et octobre 2019, il est trop tôt pour avoir des résultats sur son impact sur la prolifération des moustiques tigres (une première évaluation pourra être faite d'ici deux ans au plus tôt, le temps que les oiseaux s'approprient les nichoirs). Toutefois, ce projet a permis à la ville de :

- mieux connaître la richesse faunistique de la ville : bien que les cortèges en présence soient assez classiques des milieux urbains, l'observation a montré la présence d'espèces patrimoniales et une richesse relativement bonne sur certaines zones. L'étude a permis d'observer 18 à 20 espèces sur 25 % des points d'écoute, et à dire d'experts l'observation de plus de 20 espèces d'oiseaux sur un point d'écoute dénote d'un fonctionnement assez naturel du milieu ;
- aménager des espaces favorables à la nidification des oiseaux en ville ;
- identifier les facteurs favorisant la diversité faunistique: pratiques de gestion des espaces verts, choix des essences, diversité des milieux, pratiques d'éclairage... ;

- continuer la sensibilisation des habitants aux bons gestes pour lutter contre le moustique tigre (éviter l'eau stagnantes dans les pots, tonneaux, arrosoirs et tout autre récipient).

## **Coordonnées**

Saint-Martin d'Hères

## **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

## **Contact**

Marion BURRE-ESPAGNOU, service environnement

[marion.burre-espagnou@saintmartindheres.fr](mailto:marion.burre-espagnou@saintmartindheres.fr)

04 56 58 91 98